



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 JUIN 2013 - 19H00**

COMPTE RENDU

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2013

Présents : M. LAGRANGE Georges - Mme FAVRE Annie - Mme DUMAS Claudine - M. BRAIZE Alain - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - M. MUFFAT Michel (La Glière) - Mme LANVERS Édith - Mme LAVERY Joséphine

Absents ou excusés : M. MUFFAT Roger Serge - M. PERSIN Franck - M. BREHIER Émile - Mme. TSCHOFEN Béatrice - M. PEERSMAN André - M. GAILLARD Fabrice - M. RICCI Pierre

Procurations : M. PEERSMAN André à Mme DUMAS Claudine

A été élu(e) secrétaire : Mme FAVRE Annie

2 APPROBATION DERNIER COMPTE RENDU :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

**3 AVENANT N°5 DELEGATION SERVICE PUBLIC GESTION
DU DOMAINE SKIABLE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'avenant n°5, avait fait l'objet d'observations de la part des services de la préfecture, notamment concernant l'importance des nouveaux investissements programmés.

Après examen détaillé des investissements programmés, il s'avère qu'une partie de ces derniers, résulte en fait de la délégation de service public actuelle et ne doivent pas être compris dans cet avenant

- Remplacement du télésiège des "Brochoux" par un nouveau télésiège débrayable, suite à la grande visite
- Renforcement des réserves en eau, pour alimenter les canons à neige

Monsieur le Maire donne lecture au membres du Conseil Municipal, de l'avenant n°5, qu'il ont reçus avec leur convocation, entre la Commune, et la SERMMA, délégataire du domaine skiable.

L'avenant présenté, porte sur les points suivants :

- Prorogation de la délégation de service public actuelle, jusqu'au 31 mai 2032
- Nouveau plan d'investissement pour l'amélioration des remontées mécaniques, l'enneigement, et des pistes, pour un montant de 16 250 0000 €, dans le cadre du présent avenant, selon un calendrier.
- Augmentation de la redevance de base annuelle perçue par la Commune, au titre de la délégation de service public, comportant une partie fixe de 450 000 € par an, indexable et une part variable de 1 %, par rapport au chiffre d'affaire loi montagne.

Monsieur le Maire, invite après débat le Conseil Municipal, a procéder au vote de cet avenant

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ou représentés, moins un vote contre (LAVERY Joséphine), adopte l'avenant n°5 de la délégation de service public, entre la Commune et la SERMA.

La séance est levée à 20 h 45


P. O. H. PEERSSMAN
